



COMMUNIQUÉ

CHEMTRADE ANNONCE LA PRÉSENTATION D'UNE OFFRE VISANT L'ACQUISITION DE CANEXUS

- Chemtrade offrira 1,50 \$ au comptant par action ordinaire de Canexus.
- L'offre représente une importante prime de 21 % par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de Canexus le 13 septembre 2016.
- Chemtrade présentera l'offre directement aux actionnaires puisque le conseil d'administration de Canexus a refusé à plusieurs reprises d'engager des discussions avec elle.

TORONTO, le 3 octobre 2016 -- [Chemtrade Logistics Income Fund](#) (TSX : CHE.UN) (« Chemtrade » ou « nous » ou le « Fonds ») a annoncé aujourd'hui qu'une filiale en propriété exclusive indirecte du Fonds (l'« initiateur ») entend présenter, le 4 octobre 2016, une offre (l'« offre ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « actions ordinaires ») de [Canexus Corporation](#) (TSX:CUS) (« Canexus »). L'offre demeurera valide jusqu'à 17 h (heure de Calgary) le 18 janvier 2017, à moins que son échéance ne soit reportée ou avancée ou qu'elle ne soit retirée par Chemtrade conformément à ses modalités.

Aux termes de l'offre, Chemtrade propose d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Canexus en contrepartie de 1,50 \$ au comptant par action ordinaire. Cela représente une prime de 21 % par rapport au cours de clôture des actions ordinaires de Canexus à la TSX le 13 septembre 2016 (le dernier jour de bourse avant l'annonce publique, par Chemtrade, de sa proposition initiale faite au conseil d'administration de Canexus). L'offre attribue à Canexus une valeur d'entreprise d'environ 884 millions de dollars, qui implique un multiple de 8,4x la médiane de la fourchette d'indications relatives au profit d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie ajusté (« PETA ») pour 2016 de Canexus de 100 à 110 millions de dollars.

Dans le cadre de l'offre, Chemtrade a fait parvenir aux actionnaires de Canexus une lettre dont le libellé complet s'établit comme suit :

Le lundi 3 octobre 2016

Madame, Monsieur,

Ces dernières semaines, Chemtrade a tenté à plusieurs reprises de communiquer directement avec le conseil d'administration de Canexus (le « conseil de Canexus ») en vue de négocier une opération visant à maximiser la valeur. En dépit des efforts répétés et de bonne foi de Chemtrade, le conseil de Canexus a refusé d'engager un dialogue constructif avec elle au sujet d'une opération entièrement au comptant et financée en entier qui donne aux actionnaires la possibilité de recevoir la juste valeur de leurs actions ordinaires et de bénéficier d'une liquidité.

Face à cette intransigeance et après que les actionnaires de Canexus ont également demandé publiquement au conseil de Canexus d'engager des discussions avec nous, nous avons décidé de contourner le conseil de Canexus et de présenter l'offre directement aux actionnaires de Canexus, qui sont les véritables propriétaires de cette société.

MOTIFS D'ACCEPTATION DE L'OFFRE

Nous estimons que notre offre est attrayante et qu'elle représente une solution de rechange nettement plus avantageuse que le plan d'action établi par le conseil et la direction de Canexus actuels, et ce, pour les raisons suivantes :

- **Prime par rapport au cours sur le marché.** L'offre représente une importante prime d'environ 21 % d'après le cours de clôture de 1,24 \$ par action ordinaire à la TSX le 13 septembre 2016 (le dernier jour de bourse avant l'annonce publique, par Chemtrade, de sa proposition initiale d'acquisition de Canexus faite au conseil de Canexus). L'offre représente également une importante prime de 21 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume de 1,24 \$ par action ordinaire à la TSX au cours de la période de 20 jours de bourse terminée le 13 septembre 2016.
- **Juste valeur pour Canexus.** Le prix d'offre de 1,50 \$ par action ordinaire représente une valeur supplémentaire qui reflète fidèlement la composition et le rendement du portefeuille d'actifs de Canexus. Le prix d'offre représente une valeur d'entreprise de 884 millions de dollars, qui implique un multiple du PETA pour 2016 de Canexus de 8,4x d'après la médiane de la fourchette d'indications relatives au PETA pour 2016 de Canexus de 100 à 110 millions de dollars. Ce multiple est conforme au multiple de 8,5x prévu par l'opération d'arrangement qui avait été conclue avec Superior Plus Corp. (« Superior Plus »), qui a avorté. Cette opération sous-estimait les risques que comportait la clôture de l'opération, comme en ont fait foi la forte opposition à cette opération de la part de la Federal Trade Commission des États-Unis et sa résiliation ultérieure par Superior Plus. L'opération conclue avec Superior Plus a été coûteuse jusqu'à maintenant pour les actionnaires de Canexus non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan du temps que la direction a dû consacrer à cette opération plutôt qu'à l'exploitation de son entreprise.
- **Liquidité intégrale et valeur garantie.** L'offre est constituée d'une contrepartie entièrement au comptant à l'égard des actions ordinaires, qui garantit une valeur aux actionnaires de Canexus et une liquidité immédiate dans un contexte de volatilité des marchés. L'opération conclue avec Superior Plus qui a avorté prévoyait une contrepartie fondée sur des actions et ne garantissait donc pas la valeur aux actionnaires de Canexus.
- **Offre au comptant entièrement financée.** L'offre ne fait l'objet d'aucune condition de financement. L'initiateur entend financer l'offre au moyen des liquidités dont dispose Chemtrade et a obtenu, dans le cadre d'un engagement ferme, tout le financement requis pour financer la contrepartie intégrale payable à l'égard des actions ordinaires et pour réaliser l'opération.
- **Probabilités élevées que l'offre se réalise.** Chemtrade est un cocontractant très crédible qui a fait ses preuves en matière d'acquisitions importantes, et a notamment réalisé l'acquisition de Marsulex Inc. et de General Chemical Holding Company. De plus, Chemtrade estime que l'offre comporte un risque lié à la réglementation beaucoup moins important que l'opération entre Canexus et Superior Plus, qui a été résiliée.

- **Faibles probabilités qu'une offre concurrente soit présentée.** Chemtrade estime qu'il est peu probable qu'une offre concurrente prévoyant un prix supérieur à celui offert par l'initiateur soit présentée à l'égard de Canexus. En 2015, Canexus a procédé à un vaste processus de vente, qui comportait également la sollicitation de propositions à l'égard de certains segments de cette société. Le processus de vente a donné lieu à la conclusion, par Canexus et Superior Plus, d'une convention d'arrangement qui a été résiliée le 30 juin 2016.

Le conseil et l'équipe de direction de Canexus sont à l'origine d'une destruction importante de la valeur pour les actionnaires. Les actionnaires courent un risque important si le conseil et l'équipe de direction de Canexus ont toujours l'intention de mettre en œuvre leur stratégie distincte. Le conseil et la direction de Canexus sont responsables d'une baisse du cours des actions d'environ 75 % au cours des deux années qui ont précédé le 13 septembre 2016, soit une perte d'environ 680 millions de dollars de la valeur des capitaux propres.

Chemtrade estime que cette perte résulte directement de la prise de plusieurs mauvaises décisions stratégiques concernant la répartition des capitaux, notamment les suivantes :

- **Le fiasco lié à l'exploitation des terminaux nord-américains (NATO pour *North American Terminal Operations*) :** La décision de construire l'installation de transbordement NATO a donné lieu à une dette importante pour Canexus. Les coûts en capital liés à la construction de cette installation ont largement dépassé les estimations initiales et totalisé plus de 450 millions de dollars. De plus, ce projet a été mis en branle sans qu'aucune convention commerciale importante sous-jacente à cet investissement n'ait été conclue. L'installation de transbordement NATO a été vendue en août 2015 pour seulement 75 millions de dollars et Canexus a alors subi une perte élevée.
- **Incapacité d'accroître le bénéfice.** Le profit d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie (« PET ») est passé de 136 millions de dollars en 2012 à 105 millions de dollars en 2015, ce qui représente une baisse annuelle composée d'environ 8 %. Au cours de la même période, les frais généraux et administratifs ont augmenté d'environ 6 % par année en moyenne, ce qui démontre l'incapacité de la direction de contenir les coûts. La médiane de l'indication relative au PETA de Canexus pour 2016 de 105 millions de dollars est essentiellement la même qu'en 2015, et ce, même si la direction prétend avoir amélioré la rentabilité d'environ 15 millions de dollars grâce à son plan d'amélioration des activités.
- **Mauvaise gestion de la structure du capital.** Cette mauvaise gestion et ce piètre rendement opérationnel ont alourdi le bilan d'une dette totalisant près de 600 millions de dollars, soit environ 5,8x la médiane du PETA de la fourchette d'indications relatives à Canexus pour 2016 de 100 à 110 millions de dollars. Cet endettement excessif a restreint la souplesse opérationnelle de Canexus et augmenté son coût du capital. Le lourd bilan de Canexus a également été défavorablement touché par des décisions discutables au sujet de la structure du capital, y compris le placement de billets non garantis de rang supérieur de 110 millions de dollars qui a été annoncé récemment et qui aurait un effet à la baisse sur la valeur. Cette émission a été réalisée en dépit de l'offre de Chemtrade visant l'acquisition de la totalité des actions de Canexus à un prix d'achat bonifié dans l'éventualité où l'émission aurait été suspendue.

En raison en partie de l'augmentation du niveau d'endettement, le conseil de Canexus a réduit le dividende à deux reprises au cours d'une période de douze mois avant d'en suspendre le versement au cours du deuxième trimestre de 2016. Étant donné l'importance accordée par Canexus au remboursement de la dette durant les mois

suivants, il semble peu probable qu'elle recommencera à verser un dividende dans un avenir prévisible.

- **Effet à la baisse potentiel sur le cours des actions de Canexus en cas de refus de l'offre.** L'offre représente une prime importante par rapport au cours des actions ordinaires avant l'annonce publique, par Chemtrade, de sa proposition initiale d'acquisition de Canexus faite au conseil de Canexus. Si l'offre n'est pas menée à terme et qu'aucune autre offre n'est présentée à l'égard de Canexus, il est probable que le cours des actions de Canexus diminue et atteigne des niveaux antérieurs à l'offre.

ACTIONNAIRES, C'EST LE TEMPS D'AGIR

Le conseil de Canexus et la direction de Canexus ont la propriété de moins de 0,5 % des actions de Canexus en circulation, alors qu'ils ont touché une rémunération globale de 5,4 millions de dollars en 2015 représentant 5 % du PET. Nous croyons fermement que le conseil de Canexus et la direction de Canexus, en qualité de fiduciaires de cette société, auraient dû engager des discussions avec Chemtrade afin de saisir une occasion attrayante de redonner de la valeur aux actionnaires.

Le refus de la part du conseil de Canexus d'engager des discussions avec Chemtrade nous a obligés à vous présenter directement l'offre, vous qui êtes les actionnaires et les véritables propriétaires de cette société. Cependant, sauf si le conseil de Canexus accepte d'abrégé la période de validité de l'offre, l'offre doit demeurer valide pendant au moins 105 jours. Le conseil de Canexus a le pouvoir d'abrégé la période de validité de l'offre minimale pour la ramener à 35 jours.

Il n'y a aucune raison pratique de retarder la possibilité pour les actionnaires d'accepter l'offre. Canexus est passée à travers un processus complet il y a tout juste un an et elle n'a nullement besoin de 105 jours pour trouver des solutions de rechange à l'offre.

Je vous encourage à communiquer avec les membres du conseil de Canexus et la direction de Canexus pour faire valoir votre opinion.

Il est recommandé aux actionnaires qui ont des questions supplémentaires au sujet de l'offre de communiquer avec l'agent d'information à l'égard de l'offre, Evolution Proxy, au **1 844 226-3222** (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au **+1 416 855-0238** (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à info@evolutionproxy.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président et chef de la direction,
Chemtrade Logistics Income Fund,



Mark Davis

L'offre

L'offre sera présentée à l'égard de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Canexus. Les détails complets de l'offre figureront dans l'offre et note d'information qui sera postée aux actionnaires

de Canexus. Chemtrade prévoit présenter formellement l'offre le 4 octobre 2016 et poster l'offre et note d'information aux actionnaires de Canexus dans les jours qui suivront. La note d'information sera déposée sur SEDAR, à www.sedar.com.

L'offre sera assujettie aux conditions usuelles, notamment le dépôt, en réponse à l'offre, des actions ordinaires représentant au moins 66⅔ % des actions ordinaires en circulation, l'obtention de l'approbation requise des autorités de réglementation, l'absence de changement défavorable important dans la situation de Canexus ainsi que la renonciation au régime de droits des actionnaires, l'invalidation de celui-ci ou l'obtention d'une interdiction d'opérations à l'égard de celui-ci. L'offre ne sera pas assujettie à l'approbation des porteurs de parts de Chemtrade et n'est assujettie à aucune condition de financement ou condition d'examen diligent.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, l'offre pourra initialement être acceptée pendant une période minimale de 105 jours à compter de la date de début de l'offre, sous réserve de la capacité de Chemtrade d'abrégier la période de dépôt dans certaines circonstances, pourvu que la période de dépôt minimale ne soit pas inférieure à 35 jours à compter de la date de l'offre. L'offre est assujettie à la condition que plus de 50 % des actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions ordinaires dont l'initiateur ou une personne agissant de concert avec lui a la propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, soient valablement déposées et que le dépôt de ces actions ne soit pas révoqué, une telle condition ne pouvant faire l'objet d'une renonciation. L'offre sera prolongée d'au moins 10 jours à compter du moment où l'initiateur prendra livraison pour la première fois d'actions dans le cadre de l'offre.

Contexte de l'offre

Le 6 septembre 2016, Chemtrade a présenté au conseil de Canexus une proposition visant l'acquisition de Canexus en contrepartie de 1,45 \$ par action au comptant. Le conseil de Canexus a rejeté sommairement la proposition dans une lettre de deux phrases sans même en discuter avec Chemtrade.

Le 14 septembre 2016, Canexus a annoncé l'émission prévue de billets non garantis de rang supérieur d'un capital de 75 millions de dollars. Le lendemain, Chemtrade a dévoilé publiquement sa proposition du 6 septembre 2016 et déclaré que si Canexus ne procédait pas au placement des billets et choisissait d'engager des discussions avec elle et lui permettait de procéder à un court examen diligent de confirmation, Chemtrade pourrait être disposée à majorer le prix offert aux actionnaires de Canexus. Le conseil de Canexus a refusé d'en discuter.

Le 15 septembre 2016, Chemtrade a présenté une proposition révisée de 1,50 \$ par action au comptant et fourni un projet de convention d'arrangement assujetti aux mêmes modalités que la convention conclue par Canexus avec Superior Plus, mais comportant un risque lié à la réglementation moins important pour Canexus. Chemtrade était disposée à conclure cette convention avant la clôture prévue de l'émission de billets de Canexus le 20 septembre 2016. Chemtrade a également indiqué dans sa lettre qu'elle était disposée à verser la somme supplémentaire de 0,10 \$ par action (soit 1,60 \$ par action) si le placement de billets était annulé, étant donné que les billets prévoyaient des coûts, restrictions et pénalités de remboursement anticipé importants qui faisaient diminuer la valeur de Canexus pour Chemtrade.

Ce n'est que le 20 septembre 2016 que Chemtrade a été informée par le chef de la direction de Canexus que le conseil de Canexus avait rejeté à l'unanimité sa proposition et que Canexus irait de l'avant avec sa stratégie. Plus tôt cette journée-là, Canexus a annoncé qu'elle avait procédé à son coûteux placement de billets non garantis de rang supérieur après en avoir porté le montant à 110 millions de dollars.

Depuis la proposition initiale faite par Chemtrade le 14 septembre 2016, les actionnaires de Canexus ont exhorté publiquement le conseil de Canexus à engager des discussions avec Chemtrade. L'un de ces investisseurs a indiqué que les actionnaires représentant plus de 25 % des actions ordinaires en circulation partageaient son point de vue.

Le 21 septembre 2016, un actionnaire ayant la propriété de plus de 9 % des actions ordinaires en circulation a demandé la tenue d'une assemblée extraordinaire des actionnaires en vue de remplacer les membres actuels du conseil de Canexus par cinq nouvelles personnes de sorte que Canexus puisse engager des discussions au sujet de sa vente potentielle.

Le 26 septembre 2016, Chemtrade a dévoilé publiquement sa proposition révisée qu'elle avait présentée le 15 septembre 2016 et exhorté de nouveau le conseil de Canexus à engager des discussions avec elle.

Entre le 29 septembre et le 1^{er} octobre 2016, les représentants de BMO Marchés des capitaux, conseiller financier de Chemtrade, et de CIBC, conseiller financier de Canexus, ont discuté de la question de savoir si le conseil de Canexus serait disposé à engager des pourparlers avec Chemtrade. BMO Marchés des capitaux a indiqué à CIBC que Chemtrade exigeait une contreproposition à l'égard du prix et des modalités de la proposition antérieure de Chemtrade le 2 octobre 2016 au plus tard.

Le 2 octobre 2016, M. Doug Wonnacott, chef de la direction de Canexus, a appelé M. Davis pour lui dire qu'aucune contreproposition ne serait présentée.

Obtention, par le Fonds, d'un engagement de financement complet de l'offre

BMO Marchés des capitaux s'est pleinement engagée à financer l'offre. L'offre et, au besoin, le refinancement de la dette existante de Chemtrade seront financés au moyen d'engagements totaux de 1,05 milliard de dollars américains et de 400 millions de dollars, constitués de ce qui suit :

- un prêt à terme de 325 millions de dollars américains d'une durée de cinq ans;
- une facilité de crédit renouvelable de cinq ans de 725 millions de dollars américains, assortie d'une clause accordéon supplémentaire de 200 millions de dollars américains;
- un prêt-relais participatif de 400 millions de dollars.

On prévoit que le financement-relais, ayant fait l'objet d'un engagement complet, sera remplacé par un placement potentiel de titres de capitaux propres.

Conseillers

Chemtrade a retenu les services de BMO Marchés des capitaux à titre de conseiller financier exclusif, Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l. à titre de conseiller juridique et Bayfield Strategy, Inc., à titre de conseiller en communications stratégiques.

Agent d'information

Evolution Proxy, Inc. a été embauchée à titre d'agent d'information à l'égard de l'offre. Pour plus de renseignements, y compris de l'aide pour déposer les actions de Canexus en réponse à l'offre, les actionnaires de Canexus devraient communiquer avec Evolution Proxy, Inc. au **1 844 226-3222** (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au **+1 416 855-0238** (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à info@evolutionproxy.com.

Webémission

Chemtrade diffusera une webémission audio en direct le 4 octobre 2016 à 8 h 30 (HNE) aux fins de l'examen de l'offre. Pour accéder à la webémission audio en direct, y compris la présentation du diaporama, allez à www.newswire.ca.

La webémission sera archivée pendant 150 jours et on peut y accéder à www.newswire.ca.

À propos de Chemtrade

Chemtrade exploite une entreprise diversifiée qui offre des produits chimiques industriels et des services à des clients en Amérique du Nord et dans le monde entier. Chemtrade est l'un des plus importants fournisseurs en Amérique du Nord d'acide sulfurique, de services de traitement de l'acide épuisé, de coagulants inorganiques utilisés pour le traitement des eaux, de dioxyde de soufre liquide, de nitrate de sodium, d'hydrosulfite de sodium et de pentasulfure de phosphore. Chemtrade est l'un des principaux fournisseurs régionaux de soufre, de chlorate de sodium, de chlorure de potassium et d'oxyde de zinc. En outre, Chemtrade offre des services industriels comme le traitement des sous-produits et des flux de déchets.

Avis important

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'acheter ou la sollicitation d'une offre de vendre l'un ou l'autre des titres de Chemtrade ou de Canexus.

Mesures non conformes aux IFRS et aux PCGR des États-Unis

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non conformes aux IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures reconnues en vertu des IFRS, n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, ne peuvent probablement pas être comparées à des mesures similaires présentes par d'autres sociétés. Ces mesures sont fournies à titre d'information supplémentaire pour compléter les mesures conformes aux IFRS et permettre de mieux comprendre les activités du point de vue de la direction. Les mesures non conformes aux IFRS ne devraient donc jamais être employées de façon isolée ni être substituées à une analyse de l'information financière publiée conformément aux IFRS. Plus précisément, le présent communiqué fait état d'un profit d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie et à un profit d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie ajusté, qui sont des mesures non conformes aux IFRS utilisées par Canexus. Canexus définit le profit (la perte) d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie comme un profit (une perte) d'exploitation compte tenu de l'amortissement (qui est inclus dans le coût des produits vendus et les frais généraux et administratifs) ainsi que la charge (le recouvrement) de rémunération fondée sur des actions hors trésorerie (qui est incluse (inclus) dans le coût des produits vendus, les frais de distribution, de vente et de commercialisation ainsi que les frais généraux et administratifs). Le profit (la perte) d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie représente la contribution ayant une incidence sur la trésorerie des ventes de produits et des produits d'exploitation tirés des services, compte tenu des coûts directs de production des produits et de livraison des services, des frais de distribution, de vente et de commercialisation ainsi que des frais généraux et administratifs. Le profit d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par Canexus, qui ajuste le profit (la perte) d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie de certains éléments qui n'ont pas été publiés.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent constituer de l'information prospective au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de mots tels que « anticipe », « continue », « estime », « s'attend à », « projette », « entend », « peut », « fera », « prévoit », « planifie », « devrait », « croit » ou d'autres termes analogues. Plus précisément, l'information prospective contenue dans le présent communiqué renferme des énoncés concernant l'intention de lancer l'offre, les avantages de l'offre, les résultats, les effets et l'échéancier de l'offre ainsi que des opérations subséquentes à la suite de la réalisation de l'offre, la situation financière et les résultats d'exploitation futurs prévus par suite du regroupement de Chemtrade et de Canexus ainsi que les avantages qui peuvent en être tirés, et la disponibilité des fonds requis pour financer l'offre, le fait que la probabilité qu'une offre concurrentielle soit présentée est faible et que, si l'offre n'est pas couronnée de succès, il est probable que le cours de l'action de Canexus revienne au niveau qu'il était avant l'offre. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué décrivent les attentes du Fonds et de ses filiales à la date des présentes. De tels énoncés sont fondés sur des hypothèses et comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs. Pour cette raison, les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux anticipés au moment de l'établissement des énoncés prospectifs pour les raisons suivantes, entre autres : l'issue ultime de toute opération possible entre Chemtrade et Canexus, y compris la possibilité que Canexus refuse de conclure une opération avec Chemtrade ou d'engager des pourparlers au sujet d'une opération possible, que les conditions de l'offre ne soient pas remplies ou ne fassent pas l'objet d'une renonciation par Chemtrade à l'expiration de la période de validité de l'offre, l'issue ultime et les résultats de l'intégration des activités de Chemtrade et de Canexus si une opération est réalisée, la capacité d'obtenir l'approbation des autorités de réglementation et de respecter les autres conditions de clôture relatives à toute opération possible, y compris l'approbation des actionnaires, les réactions défavorables potentielles ou les changements survenus dans les relations d'affaires par suite de l'annonce de l'opération relative à l'offre ou d'une opération ultérieure, pendant qu'une telle opération est en cours ou par suite de la réalisation de celle-ci, les réactions à l'annonce ou à la réalisation de l'offre de la part de sociétés concurrentes, les coûts et difficultés associés à l'intégration de l'entreprise et des activités de Canexus à l'entreprise et aux activités de Chemtrade, l'incapacité de réaliser les économies de coûts et synergies escomptées de l'opération proposée ou les retards accusés à cet égard, les incertitudes entourant l'incidence de la réalisation de l'offre ou de toute opération de rechange ou ultérieure sur le bénéfice ou les flux de trésorerie prévus de Chemtrade, les coûts, dettes, charges ou frais imprévus résultant de l'opération proposée, les litiges concernant l'opération proposée, l'incapacité de retenir les services de membres du personnel clés, les changements survenus dans la conjoncture économique en général et/ou dans le secteur, ainsi que les risques et les incertitudes décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle du Fonds et à la rubrique « Risques et incertitudes » du plus récent rapport de gestion du Fonds.

Bien que le Fonds estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs et les hypothèses sur lesquelles ils reposent sont raisonnables, il ne peut garantir que les résultats réels seront conformes à ces énoncés et invite donc le lecteur à ne pas s'y fier indûment.

Le Fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour l'information prospective même si de nouveaux renseignements deviennent disponibles, par suite d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si la loi l'y oblige. L'information prospective contenue dans les présentes est intégralement et expressément visée par cette mise en garde.

On trouvera des renseignements complémentaires dans les documents d'information déposés par Chemtrade Logistics Income Fund auprès des autorités en valeurs mobilières à www.sedar.com.

Renseignements additionnels :

Mark Davis
Président et chef de la direction
Tél. : 416 496-4176

Rohit Bhardwaj
Vice-président, Finances et chef des finances
Tél. : 416 496-4177

Personne-ressource pour les actionnaires :

Evolution Proxy, Inc.
1 844 226-3222 (numéro sans frais en Amérique du Nord)
+1 416 855-0238 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
info@evolutionproxy.com

Personne-ressource pour les médias :

Bayfield Strategy, Inc.
Riyaz Lalani
+1 416 907-9365
rlalani@bayfieldstrategy.com